



Séparation et pension de retraite

Par **nat**, le **01/02/2010** à **23:13**

Bonjour,

Après 32 ans de vie commune, mon mari a décidé de vivre une nouvelle vie.

Le divorce n'a pas été encore évoqué.

J'ai arrêté de travailler pendant 12 années pour élever nos enfants puis ai repris un travail à mi temps pendant une dizaine d'années.

Je travaille à 35h depuis 6 ans et j'avais pensé prendre ma retraite dans deux ans à 60 ans.

Après une estimation par la caisse de retraite, il s'avère que je ne toucherai qu'environ 1050 euros par mois le moment venu et mon mari beaucoup plus puisqu'il a toujours travaillé.

Existe t il un recours pour obtenir dans deux ans, une pension prise sur la retraite de mon mari le moment venu, en dédomagement de notre vie passée ?

Si oui, faut il être encore mariés mais séparés ou est ce possible si le divorce est prononcé ?

Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **23:23**

Bonsoir,

Lorsque vous aurez décidé de divorcer, il faudra informer votre avocat que vous souhaitez une prestation compensatoire (après le divorce, il sera trop tard).

Bon courage.

Par nat, le **02/02/2010** à **20:22**

Merci beaucoup pour votre réponse !